



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3900

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Darcieux Collonges - Versement d'un fonds de concours par la Commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3900**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Darcieux Collonges - Versement d'un fonds de concours par la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé la mise en œuvre d'un projet urbain partenarial (PUP) sur un tènement situé entre les rues Francisque Darcieux et des Collonges, tènement foncier privé aujourd'hui propriété de la fondation Champagnat et en cours de mutation au profit de la société Cogedim. Cet îlot d'environ 16 000 mètres carrés, stratégiquement situé, accueillera près de 96 logements et un programme d'équipements publics (PEP) visant à intégrer et desservir ce nouveau quartier.

Ainsi, seront créés une liaison inter quartier reliant notamment les quartiers de Champlong et des Collonges au pôle administratif de la Commune, 3 parkings publics offrant 77 places, et des cheminements piétons pour la desserte des écoles.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, que les équipements publics seraient réalisés par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Par délibération n° 2012-2870 du Conseil du 19 mars 2012, la Communauté urbaine a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis Laval.

La Commune de Saint Genis Laval devra verser à la Communauté urbaine un fonds de concours pour la réalisation des 3 parkings publics permettant notamment la desserte des écoles.

Pour la réalisation de ce projet urbain partenarial, la Communauté urbaine doit :

- passer un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) pour la réalisation des espaces publics de compétence communale (réalisés pour le compte de la Commune de Saint Genis Laval). En effet, lors des études de faisabilité, la composition de ces équipements a évolué. La réalisation et l'acquisition foncière des cheminements piétons a également été intégrée ;

L'avenant est présenté à la même séance du Conseil, par délibération séparée.

- établir la convention de PUP entre la Communauté urbaine, en présence de la Commune de Saint Genis Laval et la société Cogedim ;

- établir une convention de participation financière avec la Commune de Saint Genis Laval pour permettre le versement d'un fonds de concours de la Ville pour le financement des acquisitions foncières liées au parking public desservant les écoles.

Le coût global prévisionnel du PEP, avant les études d'avant-projet, s'élève à 2 888 646 € TTC.

La participation financière de la société Cogedim s'élève ainsi, forfaitairement, à 1 239 583 € et la Commune participe à hauteur de 333 148 € TTC.

Versement d'un fonds de concours

La Commune de Saint Genis Laval versera un fonds de concours pour contribuer au financement des travaux de construction des 3 parkings du PUP Darcieux Collonges, réalisés pour une meilleure desserte des équipements publics scolaires et de ce nouveau quartier. Ce fonds de concours contribuerait à l'acquisition foncière nécessaire à ces aménagements à hauteur de 139 677 €, le coût d'aménagement des 3 parkings étant estimé à 972 484 € TTC. Dès lors, les différentes conditions d'octroi du fonds de concours à la Communauté urbaine seraient remplies, conformément aux dispositions de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales, les communes membres d'une Communauté urbaine peuvent verser des fonds de concours à leur Communauté urbaine afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le versement d'un fonds de concours est soumis à 3 conditions :

- le fonds de concours doit avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- le montant total du fonds de concours alloué ne doit pas excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,
- sur la forme, le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, des assemblées délibérantes concernées (Conseil de communauté et Conseil municipal).

Enfin, le versement d'un fonds de concours permet d'intervenir sans lien avec une compétence exercée par la Commune.

L'octroi du fonds de concours doit faire l'objet d'une convention entre la Commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine, le bénéficiaire dudit fonds ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Commune de Saint Genis Laval un fonds de concours d'un montant de 139 677 € dans le cadre des travaux d'aménagement de 3 parkings publics du projet urbain partenarial (PUP) Darcieux Collonges à Saint Genis Laval,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation, notamment, la convention à passer avec la Commune de Saint Genis Laval autorisant le versement du fonds de concours.

2° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2698, le 18 avril 2013 pour un montant de 150 000 € en dépenses et 1 712 406 € en recettes.

3° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 13241 - fonction 824, pour un montant de 139 677 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.